

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2021**

Présents : Mmes et MM. MARGELIDON – LEMAIRE – AUBERY – CHAUMET – COULON – DEVAUX – BOUTINAUD – BERGER - BOISMENU – VENUAT - ROULET – AUZELLE

Absentes excusées :

- Mme ZELLNER qui a donné pouvoir à Mme AUBERY
- Mme DAUMAS qui a donné pouvoir à M. MARGELIDON

Absent : M. REYNARD

Convocation : 9 septembre 2021

Secrétaire : M. BOISMENU

Le vote de Mme BERGER ne sera pris en compte qu'à partir de la délibération « vidéoprotection - nouveau plan financier », à son arrivée en séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2021 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

A l'unanimité, il est décidé d'ajouter à l'ordre du jour une délibération à prendre très rapidement de demande de subvention à l'Education Nationale dans le cadre du Plan de Relance Numérique pour équiper l'école élémentaire.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTÉE PAR ALIAE POUR L'EXPLOITATION TEMPORAIRE D'UNE STATION DE TRANSIT DE MATERIAUX INERTE AU LIEU-DIT LES VIGNOTS DANS LE CADRE DES TRAVAUX AUTOROUTIERS

M. le Maire expose :

Par courrier du 9 juillet 2021, le préfet présente un dossier relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale présentée par la société ALIAÉ pour le projet de mise à 2 x 2 voies de la Route Centre Europe Atlantique (RN79) entre Sazeret et Digoin. Ladite enquête publique a été ouverte du 2 août au 2 septembre. Conformément aux dispositions de l'article R 181-38 du Code de l'environnement, le Conseil municipal doit donner son avis.

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par ALIAÉ pour la mise à 2 x 2 voies de la RCEA.

PDIPR DU DEPARTEMENT DE L'ALLIER - PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE - CHEMINS RURAUX

M. MARGELIDON précise qu'il ne s'agit pas de créer des sentiers de randonnée mais seulement de mettre à jour l'inventaire des chemins non revêtus.

La mise à jour consiste à modifier la dernière délibération du Conseil prise à ce sujet le 31 août 2006. Le nouveau plan prévoit d'inscrire au PDIPR, à la demande du Département, le chemin du Verdelet et le chemin des Pylônes et de déclasser les parties goudronnées du chemin de la Motte, du chemin des Sorreaux et celle du chemin communal des Sorreaux.

Une discussion s'ensuit. M. MARGELIDON termine en informant qu'une réflexion est actuellement en cours pour relier le nord de TOULON au secteur des Vesvres à YZEURE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la demande de modification du PDIPR du Département
- demande lesdites inscriptions et lesdits déclassements

VENTES DE PARCELLES RCEA A LA DREAL

Dans le cadre de la mise à 2 x 2 voies de la RCEA/A79, l'Etat/DREAL, a besoin de parties de parcelles supplémentaires dans le secteur des Proux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention portant promesse de vente à la DREAL Auvergne Rhône Alpes de 84 m² de la parcelle cadastrée section ZX n°21 (taillis) et 90 m² de la parcelle cadastrée section YB n°47 (terre) pour 60 € le tout, les frais de notaire étant à la charge de l'acheteur.

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Il s'agit d'abonder les crédits inscrits en section d'investissement pour payer les travaux effectués à l'école maternelle avant la rentrée scolaire (5 829.62 € que le mécénat du Crédit Agricole devrait financer) et au cimetière pour créer des allées nouvelles pour de futures concessions (4 177.28 €). Les crédits manquants seront pris sur l'article 020, dont le solde se montera à 19 914.70 €.

Il est envisagé une visite des installations scolaires par le Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la DM n°1 du budget principal.

BUDGET PRINCIPAL – VERSEMENT DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS

M. MARGELIDON rappelle que le versement des subventions aux associations doit faire obligatoirement l'objet d'une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide du versement de :

- 135 € pour rembourser à la coopérative scolaire de l'école maternelle l'achat de tapis pour les siestes des enfants
- 150 € exceptionnels au Club de l'Amitié pour organiser les 40 ans de l'association le 29 septembre

Les crédits seront pris sur l'article 6574 dont le solde s'élèvera à 3 592 €.

BUDGET PRINCIPAL – NOUVEAU PLAN FINANCIER DE L'OPERATION VIDEOPROTECTION

La Commission Sécurité s'est réunie le 9 juin et a examiné le devis VOTRE-SURETE.COM qui s'élève à :

	HT	TTC
4 caméras hors zones d'activités	41 140.64	
2 caméras en zones d'activités	13 525.32	
Total	54 665.96	65 599.15

Le 11 février, un plan financier avait été adopté par le Conseil mais aujourd'hui, il est nécessaire d'intégrer des modifications :

- adopter une DM n°2 car le montant de la dépense dépasse les crédits votés au BP (60 000 €)
- recalculer les subventions ETAT et REGION car la Région prend en charge à 80 % les caméras placées en ZAC et à 50 % le reste du matériel

Il est ainsi décidé de demander d'abord le FIPDR à l'Etat, sachant que la Préfecture n'est pas certaine de pouvoir disposer des fonds d'ici la fin de l'année et que, si toutefois des fonds étaient disponibles, le montant n'en est à ce jour pas connu. Après quoi, il restera à demander les fonds régionaux.

Un nouveau plan financier est ainsi proposé :

DEPENSE		
OP 2274 – vidéoprotection	HT	TTC
ENTREPRISE VOTRE SECURITE.COM	54 665.96	65 599.15

RECETTE	
FINANCEUR	MONTANT
Etat – FIPDR – 50 %	27 332.98
REGION - 50 % du reste	13 666.49
COMMUNE – 25 %	13 666.49
	54 665.96

Après en avoir délibéré avec Mme BERGER, qui arrive en séance à 20 h 30, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la décision modificative n°2 en virant 5 600 € de l'article 020 à l'article 2181 de l'opération 2274
- approuve le nouveau plan financier
- autorise le maire à demander les subventions de l'Etat au titre du FDIPR et de la Région au titre du programme d'intervention pour la sécurité des auvergnats et des rhônalpins portant sur l'installation d'un système de vidéoprotection sur la voie publique

Ce dossier est inscrit à l'ordre du jour de la Commission d'Autorisation d'Installation de Système de Vidéoprotection de la Préfecture du 27 septembre. Les arrêtés préfectoraux d'autorisation suivront.

BUDGET LOCAL COMMERCIAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le syndic CITYA présente un état daté transmis au notaire chargé de la vente pour un montant de 434 €. L'article 614 (charges de copropriété) n'est pas suffisamment crédité (224 €). Le budget ayant été voté en suréquilibre, il suffit d'abonder l'article de dépense 614 de 210 €.

La signature de l'acte de vente du salon de coiffure devrait être programmée rapidement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la DM n°1 du budget Local Commercial.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Il convient de modifier le tableau des effectifs pour :

- créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet (recrutement prévu par voie de mutation)
- créer un poste d'agent social à temps non complet (31.5/35èmes) en remplacement d'un agent social principal de 2^{ème} classe placé en disponibilité pour convenances personnelles
- ouvrir 3 postes de contractuels de droit privé (prévus pour des temps complets ou non complets en emploi d'insertion)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Après avoir créé un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe au tableau des effectifs, il convient de prévoir le régime indemnitaire qui correspond c'est-à-dire l'aligner sur le régime indemnitaire des autres grades de la catégorie C.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES MUNICIPAUX

Il convient d'adopter un règlement intérieur pour les services municipaux c'est à dire fixer les dispositions statutaires concernant tous les emplois de la Commune et rappeler les droits et obligations des agents tout au long de la carrière.

M. MARGELIDON donne lecture du projet de règlement à l'assemblée. Il précise que :

- le projet de document a été présenté aux agents le 23 août et ils ont été invités à donner leur avis
- le Comité Technique a donné un avis favorable le 13 septembre après avoir fait une observation sur les dispositions relatives aux conditions de travail/hygiène et sécurité
- ce document sera distribué à l'ensemble du personnel et remis à chaque recrutement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur des services municipaux.

PLAN DE RELANCE CONTINUITE PEDAGOGIQUE – APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Un appel à projets a été lancé par l'Etat dans le cadre du plan de relance continuité pédagogique sur la transformation numérique de l'enseignement, qui concerne les écoles primaires (pas les maternelles).

Les projets doivent être construits conjointement par les communes et les écoles. Il s'agit d'acheter des équipements informatiques.

Un projet a été élaboré pour équiper l'école et la demande de subvention se fera sur la base d'un montant global prévisionnel d'achat de matériel de 14 000 € TTC en investissement avec une subvention attendue de 70 % soit de 9 800 €. Pour ce qui concerne le fonctionnement (achat d'ENT), il est envisagé 1 700 € de dépense avec 50 % subventionnés soit 850 €. Des devis sont en cours d'examen.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à déposer un dossier en ligne sur démarches-simplifiées, sachant que les crédits ont été inscrits au BP 2021.

QUESTIONS DIVERSES

EFFECTIFS SCOLAIRES à la rentrée

ELEMENTAIRE : 79	
CP + CE1	18
CE1 + CE2	19
CE2 + CM1	20
CM1 + CM2	22
MATERNELLE : 40	
PS + MS	17
GS	23

FETE PATRONALE :

- samedi : fête foraine – course cycliste – animation pour ados à la salle La Vivert – repas – feu d'artifice – bal en soirée : bonne fréquentation dans l'ensemble
- dimanche : 107 exposants à la brocante

LOGEMENT COMMUNAL rue des Ecoles (ex KHOTTE) loué à Chloé CASSISA au 1^{er} octobre

CIMETIERE : les travaux COLAS de création d'allées sont terminés. Il faut désormais étudier l'achat de cases de colombarium

FIBRE : les habitations du bourg peuvent désormais se raccorder. SCOPELEC, chargé de l'installation en secteur rural, envisageait d'installer en aérien mais va finalement enfouir son réseau après discussions avec le maire et les adjoints et ne poser des poteaux qu'aux endroits où il est impossible d'enfouir

DISPOSITIF DE RECONQUETE DES CENTRES BOURGS lancé par Moulins Communauté : 34 communes de l'agglomération sont concernées. Pour TOULON, la 1^{ère} date est fixée au 8 octobre à 14 h

AMENAGEMENT DU BOURG : les projets communaux se situent sur la parcelle BEAUDOIN et les parcelles GRANJEAN. EVOLEA bénéficiera de subventions pour construire du locatif

BUDGET PRINCIPAL : la base-vie de l'A79 permettra d'inscrire une recette de 166 000 € au titre de la Taxe d'Aménagement - la proposition de l'évêché est attendue dans les prochains jours concernant la partie de parcelle que la Commune souhaite acheter pour installer un city-stade devant la maison paroissiale

BUDGET CCAS : l'ARS a procédé dernièrement, comme prévu, au 2^{ème} versement de 50 000 € au titre de l'habitat inclusif. Fin du financement l'année prochaine

INTERCOMMUNALITE :

- le problème LOGIPARC/Maire de MONTBEUGNY est désormais réglé
- Moulins Communauté a acté la reprise de l'aérodrome

CALENDRIER :

20 septembre	19 h	réunion CCAS pour organiser le repas des Aînés du samedi 2 octobre Annie BOUTINAUD (ou Alain LEMAIRE si besoin) est désignée comme participante
22 septembre		ouverture magasin Lidl
28 septembre	16 h 30	Commission de travaux
15 octobre		salon des maires – Parc des Expos
21 octobre	19 h	AG de l'Amicale Laïque – Eliane COULON représentera la Commune
22 octobre	18 h	conseil d'école primaire
17 décembre	19 h	repas de Noël du personnel communal - salle socioculturelle

Plus aucun sujet n'étant soulevé, la séance est levée à 22 heures.

Fait en Mairie, le 23 septembre 2021.

Le Maire,

Guillaume MARGELIDON.

